Des Nouvelles du C.A.

**Volume 22, no 4 (No 450, 19 février 2025)**

**Modification de grilles de programmes**

Le conseil d'administration a adopté les grilles de cours révisées des trois programmes suivants :

- Techniques d'administration et de gestion
- Production 3D et synthèse d'images
- Métiers d'art, spécialisation Joaillerie

**Délocalisation du programme Techniques cinématographiques et télévisuelles**

La délocalisation de la première année du programme Techniques cinématographiques et télévisuelles (TCT), exclusif au cégep de Jonquière, permet au cégep du Vieux Montréal d'élargir son offre de formation. Ce projet se construit autour d'une première année enseignée dans les deux établissements, avec une grille de cours unique et identique. Les étudiantes et étudiants du CVM poursuivront les 2e et 3e années du cheminement scolaire au cégep de Jonquière.

En débutant leur programme dans un cégep et en le terminant dans un autre, les élèves bénéficieront d'une transition facilitée vers les études collégiales en commençant près de leur domicile avant de découvrir progressivement la région d'accueil.

Le conseil a adopté le projet de délocalisation de la 1re année du programme Techniques cinématographiques et télévisuelles (589.C0).

**Remplacement de la tour d'eau du réseau d'eau mitigée**

Le Cégep doit remplacer la tour d'eau du réseau d'eau mitigée du bloc A qui, avec ses composantes auxiliaires telles que sa tuyauterie et son réservoir, a dépassé sa durée de vie utile et montre des signes avancés de détérioration. La portée des travaux inclut notamment le démantèlement de la tour, les travaux de structure et de ragréage des membranes de toiture, la fourniture et l'installation d'une nouvelle tour d'eau ainsi que les travaux électriques requis pour alimenter la nouvelle tour d'eau sur le système d'alimentation électrique de secours du bâtiment. Ces travaux devront débuter dès le mois de juin 2025 et la tour d'eau devra être mise en service au plus tard à la mi-août 2025.

Le Collège lancera un appel d'offres public dans le but de conclure un contrat de construction pour la réalisation de ces travaux, incluant toutes les disciplines. L'appel d'offres est prévu du 27 février au 21 mars 2025, et la prévision budgétaire est de 550 000 $ avant taxes. Finalement, il est souhaité d'octroyer le contrat dès la fin du mois de mars afin que les travaux puissent être réalisés dans les délais prévus.

Les membres du CA ont autorisé l'octroi du contrat de construction pour le remplacement de la tour d'eau du réseau d'eau mitigée au plus bas soumissionnaire conforme au terme du processus d'appel d'offres public, pour un montant maximal de 605 000 $ avant taxes incluant la contingence de 10 %.

**Mandat pour le renouvellement de l'entente Adobe Creative Cloud auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)**

Le cégep du Vieux Montréal a la possibilité de joindre un mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales afin de participer à un appel d'offres regroupé pour l'acquisition de licences Adobe Creative Cloud. Le contrat actuel prendra fin le 28 juin. Le CAG, dédié aux regroupements d'achats de l'ensemble des ministères et des organismes publics, est responsable de la négociation et de la signature de l'entente-cadre avec Adobe.

Le conseil d'administration a autorisé la participation au mandat du CAG pour la conclusion d'un contrat de 36 mois se terminant au 28 juin 2028 afin de renouveler les licences des produits Adobe Creative Cloud, pour un montant de 345 000 $ avant taxes et une somme supplémentaire représentant 10 % pour couvrir les contingences.

**Règlement sur la nomination, l'évaluation annuelle et le renouvellement de mandat des hors-cadres**

En mars 2023, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) mettait à jour son document consolidé concernant certaines conditions de travail des hors-cadre des cégeps. Le Collège a saisi l'occasion pour formaliser ses pratiques en ce qui concerne les processus qu'il met en œuvre lors de la nomination, de l'évaluation et du renouvellement de mandat des hors-cadres.

Les membres du CA ont adopté le *Règlement sur la nomination, l'évaluation annuelle et le renouvellement de mandat des hors-cadres* tel qu'il a été présenté. L'adoption de ce règlement permet également d'abroger la *Politique d'appréciation du rendement par attentes signifiées du personnel hors-cadre* puisque le processus d'évaluation annuelle fait partie du règlement.

**Prochaine réunion :**

La prochaine rencontre se tiendra le 12 mars 2025, à 17 h 30.